Délibération n°8	Conseil Municipal du 23 février 2016
Service : Direction Générale des Services	Domaine de compétence : Subventions
Le mardi 23 Février deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
Présents :	Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE,

Date de convocation : 09/02/2016

Membres présents : 27

Membres ayant donné

Nombre de votants : 33

Affiché le 26/02/2016

Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurence CARON, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX, Madame Martina DESCHARLES, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Marie- Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE,

Absent excusé: 0

Votants: 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Remplacement canalisation eaux usées – Demande d'aides de l'Agence de l'Eau

Rapporteur:

Synthèse de la délibération :

Travaux de remplacement d'une canalisation d'eaux usées Place du Gal de Gaulle et demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Vu les nombreuses obstructions et débordements constatés sur le réseau d'eaux usées d'une partie de la Place du Général de Gaulle,

Considérant que suite à un passage caméra réalisé sur le secteur concerné, il a été constaté qu'un tronçon de la canalisation est en très mauvais état et qu'il est donc nécessaire de procéder aux travaux de remplacement de la canalisation sur une longueur de 75 ml,

Considérant le coût de l'opération qui s'élève à 28 115 € HT, soit 33 738 € TTC,

Considérant les aides pouvant être consenties par l'Agence de l'eau (avance + subventions)

Considérant que les crédits seront inscrits au 21532 020 INV du Budget Primitif 2016 de l'Assainissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1°) d'approuver les travaux repris ci-dessus ;
- 2°) de solliciter le bénéfice des aides de l'Agence de l'Eau

Délibération adoptée avec 33 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire en vertu de sa publication et de sa transmission au Contrôle de légalité le (voir visa)

Le Maire

Philippe Fait

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160223-del8230216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2016

